

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2014

Le deux avril deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Guy **LECOUTEUX**, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2014

Date d'affichage : 28 mars 2014

Membres en exercice : 19 **Présents** : 17 **Votants** : 18

Etaient présents: Annie PRIEUR, Laurent LEFEBVRE, Catherine MERLEN, Jérôme AVONDE, Didier LEROY, Laurence GINISTY, Laurent MAS, Florence PIHA, Jordan LEGRAND, Karin VALLET, Antoine DUPERRON, Françoise DENEUVE, Véronique LOUET, Jean-François DESCHAMPS, Christine HAIMET et Patrice PETIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : Florence SIMON à Annie PRIEUR,

Absent excusé : Pascal KNOBELSPIESS.

Monsieur le Maire indique que les premiers points à l'ordre du jour consistent à élire :

- Election des délégués aux Syndicats Intercommunaux,
- Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale,
- Constitution des Commissions Communales,
- Questions diverses,

Et précise que deux questions ont été ajoutées à l'ordre du jour :

- Election du représentant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges et de fiscalité (CLETC) de la CREA,
- Demande de fonds d'aide à l'aménagement 2014 :
 - Section de fonctionnement,
 - Dotation exceptionnelle pour la mise en place du développement des moyens en direction des écoles maternelles et élémentaires.

Délibérations :

I. DEMANDE DE FONDS D'AIDE A L'AMÉNAGEMENT

Section fonctionnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5216-5 alinéa VI*,

Vu la délibération n° 140069 du 10 février 2014, le Conseil de la CREA approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours,

La Commune souhaite couvrir des charges et des frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- ↳ décide de demander un fonds de concours en section de fonctionnement à la CREA à hauteur de **21 942 €** en vue de participer au financement de l'entretien des bâtiments communaux (salle polyvalente, salle des fêtes, Mairie...).
- ↳ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

L'imputation budgétaire en recette de fonctionnement est la suivante : Chapitre 74 Nature 7475.

II. DEMANDE DE FONDS D'AIDE A L'AMÉNAGEMENT

Dotation exceptionnelle pour la mise en place du développement des moyens en direction des écoles maternelles et primaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5216-5 alinéa VI*,

Vu la délibération n° 140069 du 10 février 2014, le Conseil de la CREA approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours,

Vu la mise en place à la rentrée scolaire 2014/2015 du développement des moyens en direction des écoles maternelles et primaires et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- ↳ décide de demander à la CREA le versement de la dotation exceptionnelle à hauteur de **3 803€**,
- ↳ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

L'imputation budgétaire en recette de fonctionnement est la suivante : Chapitre 74 Nature 7475.

III. ÉLECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Avant de procéder à l'élection des membres du C.C.A.S, le Conseil Municipal décide de fixer sa composition à sept membres élus par le Conseil, en plus du Maire, les sept autres membres, comme le prévoit la loi seront nommés en fonction de leurs compétences sur propositions des associations habilitées, dans les deux mois suivant le renouvellement du Conseil Municipal.

Jean-Guy LECOUTEUX, Président.

Une seule liste est candidate.

Sont élus :

Annie PRIEUR, Laurent LEFEBVRE, Catherine MERLEN, Laurent MAS, Jordan LEGRAND, Françoise DENEUVE et Christine HAIMET.

A l'unanimité

IV. DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu l'article L 2121-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose la création de commissions qui ont vocation à fonctionner pendant toute la durée du mandat. En cas de besoin, il sera toujours possible d'en créer d'autres ultérieurement, le fonctionnement des communes de petites tailles étant relativement souple en la matière.

Il rappelle que conformément à la loi, le Maire est membre de droit de chaque commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les propositions de Monsieur le Maire et désigne les membres aux **commissions suivantes** :

↪ **COMMISSION DES FINANCES** :

Jean-Guy LECOUTEUX, Annie PRIEUR, Laurent LEFEBVRE, Jérôme AVONDE, Laurence GINISTY, Jordan LEGRAND et Patrice PETIT.

↪ **COMMISSION DES IMPOTS** :

Jean-Guy LECOUTEUX.

↪ **COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET DE LA PETITE ENFANCE** :

Jean-Guy LECOUTEUX, Annie PRIEUR, Laurent LEFEBVRE, Catherine MERLEN, Jordan LEGRAND, Karin VALLET et Véronique LOUET.

↪ **COMMISSION ANIMATION ET ASSOCIATIONS** :

Jean-Guy LECOUTEUX, Annie PRIEUR, Laurent LEFEBVRE, Catherine MERLEN, Jérôme AVONDE, Didier LEROY, Laurent MAS, Jordan LEGRAND, Karin VALLET, Françoise DENEUVE, Véronique LOUET et Jean-François DESCHAMPS.

↪ **COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES** :

Jean-Guy LECOUTEUX, Annie PRIEUR, Laurent LEFEBVRE, Catherine MERLEN, Jérôme AVONDE, Didier LEROY, Laurent MAS, Jordan LEGRAND, Karin VALLET, Françoise DENEUVE, Véronique LOUET et Jean-François DESCHAMPS.

↪ **COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION** :

Jean-Guy LECOUTEUX, Catherine MERLEN, Didier LEROY, Laurent MAS, Florence PIHA et Christine HAIMET.

↪ **COMMISSION DES TRAVAUX** :

Jean-Guy LECOUTEUX, Jérôme AVONDE, Laurence GINISTY, Didier LEROY, Laurent MAS et Antoine DUPERRON.

↪ **COMMISSION D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**:

Jean-Guy LECOUTEUX, Annie PRIEUR, Catherine MERLEN, Laurence GINISTY, Didier LEROY, Florence SIMON, Florence PIHA, Antoine DUPERRON, Pascal KNOBELSPIESS et Patrice PETIT.

↵ **CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS :**
Annie PRIEUR, Catherine MERLEN, Didier LEROY, Karin VALLET et Françoise DENEUVE.

↵ **REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUX CONSEILS D'ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE :**

Élémentaire : Annie PRIEUR et Véronique LOUET

Maternelle : Annie PRIEUR et Catherine MERLEN.

↵ **ASSOCIATION « BELBEUF LOISIRS JEUNES » :**
Laurent LEFEBVRE, Didier LEROY et Karin VALLET.

V. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Vu l'article L 5212-7 du Code des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose d'élire les délégués titulaires et suppléants pour constituer les syndicats et organismes intercommunaux qui ont vocation à fonctionner pendant toute la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les propositions de Monsieur le Maire et désigne les délégués titulaires et suppléants aux syndicats et organismes intercommunaux cités ci-dessous :

Sont élus à la majorité absolue au premier tour avec 18 voix les délégués :

VI. LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

↵ **CREA - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES ET DE FISCALITÉ (CLETC) :**
Jean-Guy LECOUTEUX.

↵ **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'ÉNERGIE 76 (SDE76) :**
Titulaire : Didier LEROY.
Suppléant : Jean-Guy LECOUTEUX.

↵ **SYNDICAT DES COLLÈGES :**
Titulaires : Annie PRIEUR et Laurent LEFEBVRE.
Suppléant : Laurent MAS.

↵ **SYNDICAT DU LYCEE GALILEE :**
Titulaires : Laurent LEFEBVRE et Antoine DUPERRON.
Suppléants : Jérôme AVONDE et Jean-François DESCHAMPS

↵ **SYNDICAT DES RÉSIDENCES POUR PERSONNES AGÉES :**
Titulaires : Annie PRIEUR et Catherine MERLEN.
Suppléant : Laurent MAS.

- ↪ **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ITINERANT DU PLATEAU Est de ROUEN (RAMIPER) :**
Titulaire : Annie PRIEUR.
Suppléante : Catherine MERLEN.

VII. LES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

- ↪ **LE COMITE DE LIAISON DES ÉLUS POUR EUROPE INTER ÉCHANGES DU PLATEAU EST (E.I.E) :**
Titulaires : Catherine MERLEN et Florence SIMON.
Suppléantes : Annie PRIEUR et Françoise DENEUVE.
- ↪ **ASSOCIATION « LES BRIGADES VERTES DE BELBEUF ET DU PLATEAU EST » :**
Laurent LEFEBVRE.
- ↪ **ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DEPENDANTES** (EHPAD Le Moulin des Prés) :
Christine HAIMET.
- ↪ **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE GALILÉE :**
Christine HAIMET.

VIII. COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ELECTORALE

La commission est présidée par Jean-Guy LECOUTEUX, Maire, un délégué de l'Administration désigné par Monsieur le Préfet et un délégué choisi par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Rouen, sur proposition de Monsieur le Maire.

Sont candidats :

Patrice PETIT, pour être délégué de l'Administration et **Didier LEROY**, pour être délégué du Tribunal de Grande Instance de Rouen.

Et sont élus à l'unanimité

IX. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

Conformément au Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Titulaires :

Jérôme AVONDE, Laurence GINISTY et Didier LEROY,

Suppléants :

Annie PRIEUR, Antoine DUPERRON et Jean-François DESCHAMPS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.